

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC944

présenté par

Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 59

Compléter les alinéas 13 et 15 par les mots :

« et le harcèlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure la lutte contre le harcèlement dans les objectifs des sociétés de l'audiovisuel public.

En effet, il semble important que la lutte contre toutes les formes de harcèlement fasse partie des objectifs de l'audiovisuel public dans le but de renforcer le respect des droits et de la dignité.